



## NAO 2023 (réunion3)

Pour rappel, les revendications de la CGT étaient :

- Une hausse significative des salaires
- Une revalorisation de la prime d'ancienneté.

Après avoir proposé une augmentation des salaires de 60€ pour les ouvriers, employés, agents de maîtrise et 50€ pour les cadres ainsi qu'une revalorisation de la prime d'ancienneté. Celle-ci n'étant pas retenue par la direction nous sommes arrivés à trouver un compromis

Une hausse des salaires de base à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (effet rétroactif sur les paies de février ou mars) selon les tranches de salaire de base brut mensuel suivantes :

- Jusqu'à 2500€ inclus : 3%
- Au-delà de 2500€ : 2%

Et une revalorisation de la prime d'ancienneté

De 5 à 9 ans	31€ - sans changement
De 10 à 14 ans	76€- + 30€ par rapport à 2022
De 15 à 19 ans	91€- + 30€ par rapport à 2022
De 20 à 24 ans	119€- + 35€ par rapport à 2022
De 25 à 29 ans	132€- + 40€ par rapport à 2022
Plus de 30 ans	140€- + 40€ par rapport à 2022